

Département
Du Haut-Rhin

Syndicat Intercommunal du Soultzbach
14, rue du Lauragais
68780 SOPPE-LE-BAS

Arrondissement
de Thann

<p style="text-align: center;">PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL</p>

Nombre de
Conseillers élus 12

SEANCE ORDINAIRE DU 12 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze février, les délégués titulaires ou suppléants du Syndicat Intercommunal du Soultzbach se sont réunis après convocation légale du 05 février 2018.

Étaient présents : MAZAJCZYK Richard, DUDT Franck, Jérôme FINCK, MOREAUX Muriel, RULOFS Dominique, SETIF Michel, BAUDOIN Bénédicte, COTE Isabelle, SAILLEY Philippe, Robert MANSUTTI (suppléant BELTZUNG Christophe), SCHWEITZER Carlo, LILLER Laurent.

Excusés BELTZUNG Christophe, DROUET Angélique

Monsieur le président ouvre la séance à 19h00 heures.

Article 1
Approbation du procès-verbal du 04 octobre 2017

Le procès-verbal de la réunion du 04 octobre 2017 a été approuvé à l'unanimité des membres présents

Article 2
Secrétaire de séance

Madame COTE Isabelle est désignée comme secrétaire de séance.

Article 3 Semaine des 4 jours

Les conseils d'école de l'école maternelle et de l'école élémentaire se sont prononcés favorablement au retour à la semaine des 4 jours pour les deux écoles. Le projet de délibération doit être retourné impérativement avant le 23 février 2018.

Concernant le coût du transport des élèves, un marché public est engagé entre le SIS et la société Glantzmann. Du fait du changement des rythmes scolaires (passage de 4 jours et ½ à 4 jours), celle-ci proposait une augmentation de 130 Euros par jour supplémentaire, soit 20000 Euros ! Il est rappelé que le coût du transport pour une année est déjà de 43000 Euros. Cette augmentation était justifiée par le fait qu'un autre marché public avait été passé avec le collège de Masevaux et que ces nouveaux changements d'horaires nécessiteraient de mettre en circulation un deuxième bus. En plus de cette augmentation, la Région n'accorderait pas la même subvention.

Un appel d'offre a été proposé à la société concurrente Chopin, mais celle-ci n'a pas donné suite.

Comme l'augmentation dépassait les 20% du marché, il était possible de casser ce marché public. De ce fait, la société Glantzmann, ne voulant perdre ce marché, a proposé le même montant même si, pour le SIS, ce montant aurait dû être diminué du fait d'un jour en moins de transport (les mercredis).

Ce marché public est engagé jusqu'en septembre 2019. Pour l'heure, les marchés publics étaient renégociés par le Département. Ce ne sera plus le cas à compter de septembre 2018, voire septembre 2019. La Région laissera le soin à chaque syndicat ou communauté de renégocier seul ces marchés. La question se pose de se tourner vers l'Association des Maires afin de piloter les discussions.

Une autre question se pose quant à un transfert des compétences scolaires auprès de la Communauté des Communes concernant le site du Vallon du Soultzbach avec des effectifs en hausse des classes bilingues par rapport aux classes monolingues. De plus, la tendance n'est plus aux RPI mais aux RPC (Regroupements Pédagogiques Concentrés) avec des écoles de 5 classes minimum.

Deux propositions d'horaires ont été proposées. Le transporteur a demandé qu'un horaire soit conservé soit à l'arrivée à l'école soit à la sortie de celle-ci pour faciliter l'organisation du transport scolaire.

Les conseils d'école se sont prononcés en faveur d'une modification des rythmes scolaires et demande l'organisation du temps scolaire suivante à partir de la rentrée 2018 :

Voici la proposition retenue majoritairement des horaires des écoles du Vallon pour la rentrée scolaire 2018 -2019 :

Délibération de retour à la semaine de 4 jours

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Considérant que ce même décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours,

Vu l'avis favorable du Conseil d'école de l'école élémentaire en date du 08 février 2018 afin de solliciter une dérogation aux rythmes scolaires pour un retour à la semaine de 4 jours,

Vu l'avis favorable du Conseil d'école de l'école maternelle en date du 16 février afin de solliciter une dérogation aux rythmes scolaires pour un retour à la semaine de 4 jours,

Vu l'intérêt d'harmoniser les rythmes scolaires à l'échelle de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach et ainsi revenir à la semaine de 4 jours d'enseignement à la rentrée de septembre 2018.

Le Conseil Syndical a voté pour à l'unanimité.

Décide :

- que le retour à la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours sera instauré dès la rentrée 2018 ;
- que l'organisation du temps scolaire sera celle pratiquée avant la réforme de 2013 issue du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013.

Propose à Monsieur le Directeur Académique de l'Education Nationale une nouvelle organisation du temps scolaire, comme suit :

MORTZWILLER	Matin		Après-midi	
	Début des cours	Fin des cours	Début des cours	Fin des cours
Lundi	8H25	11H45	13H30	16H10
Mardi	8H25	11H45	13H30	16H10
Jeudi	8H25	11H45	13H30	16H10
Vendredi	8H25	11H45	13H30	16H10

SOPPE LE HAUT	Matin		Après-midi	
	Début des cours	Fin des cours	Début des cours	Fin des cours
Lundi	8H30	11H50	13H35	16H15
Mardi	8H30	11H50	13H35	16H15
Jeudi	8H30	11H50	13H35	16H15
Vendredi	8H30	11H50	13H35	16H15

SOPPE LE BAS ELEMENTAIRE	Matin		Après-midi	
	Début des cours	Fin des cours	Début des cours	Fin des cours
Lundi	8H35	11H55	13H40	16H20
Mardi	8H35	11H55	13H40	16H20
Jeudi	8H35	11H55	13H40	16H20
Vendredi	8H35	11H55	13H40	16H20

SOPPE LE BAS MATERNELLE	Matin		Après-midi	
	Début des cours	Fin des cours	Début des cours	Fin des cours
Lundi	8H35	11H55	13H45	16H25
Mardi	8H35	11H55	13H45	16H25
Jeudi	8H35	11H55	13H45	16H25
Vendredi	8H35	11H55	13H45	16H25

La directrice du périscolaire Créaliance était présente lors des conseils d'école et aucune remarque n'a été faite quant au changement du rythme scolaire pour la rentrée scolaire prochaine.

Il est rappelé que lors de la première année passée au rythme des 4 jours et ½, une aide de 50 Euros par élève avait été versée au syndicat par l'Etat du fait du PEDT. Puis, la deuxième année, cette aide a été transférée à la Communauté des Communes.

Le constat est là : des baisses de subventions sont réelles, la hausse du marché public est à venir. Faudra-t-il demander une participation aux familles du Vallon quant au financement du transport scolaire ?

Article 4 **Calendrier budgétaire**

Date de réunion du Bureau du SIS : mercredi 28 mars 2018 à 18h30.

Date de réunion du SIS : jeudi 12 avril 2018 à 19h à Mortzwiller ou dans la nouvelle Mairie de Soppe le Bas

Article 5 **Divers**

- Angélique Drouet a donné sa démission du SIS en tant que vice-présidente. Un nouveau vice-président doit être nommé rapidement car il s'occupera de suivre l'accompagnatrice du bus et de gérer les questions scolaires de notre Vallon.
- Des travaux sont envisagés à l'école maternelle : un mur doit être rénové (étanchéité), et une bande de dalles doit être posée dans l'herbe pour créer un chemin amenant les enfants jusqu'à l'entrée de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 50 minutes.